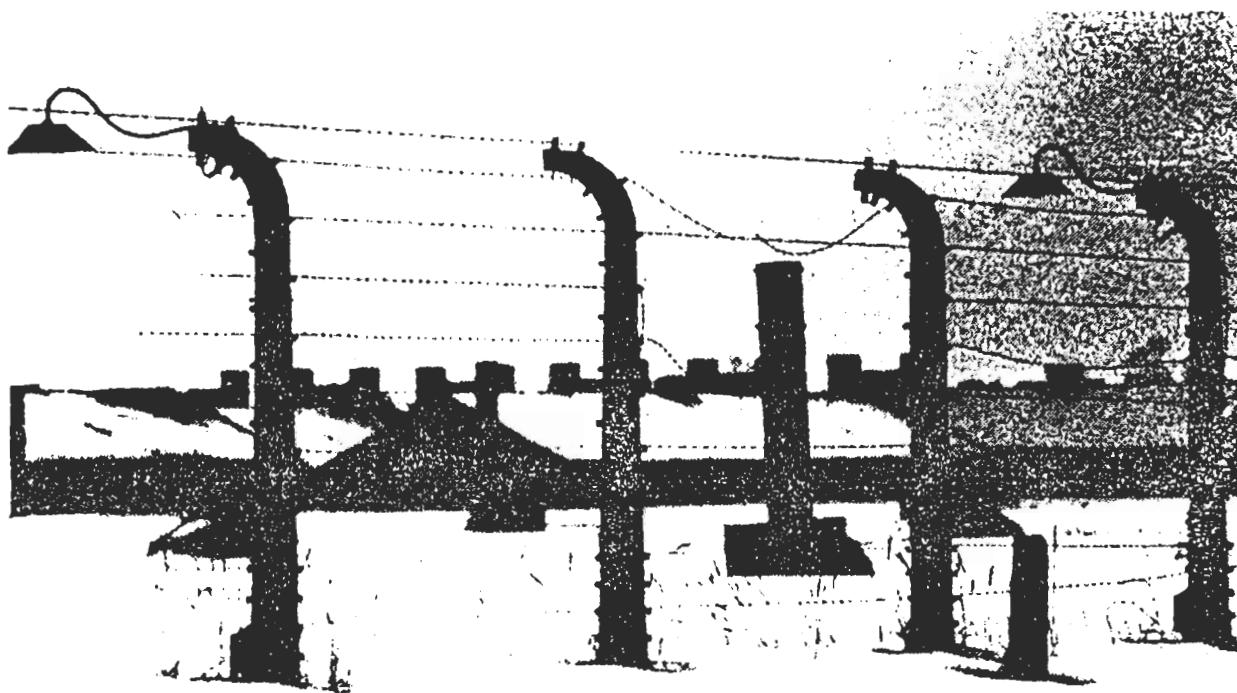


INFO TÜRK INFO - TÜRK INFO-TÜRK

bulletin mensuel ◦ monthly bulletin ◦ maandelijks bulletin

103

9EME ANNEE • EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION
ET DE DIFFUSION • INFO-TURK - RUE DES EBURONS 31 -
1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 • ABONNEMENT
ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45 • ISSN 077 - 9664



RENFORCEMENT DE L'ETAT POLICIER EN TURQUIE

Alors que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe donnait son aval aux violations des droits de l'homme en décidant de valider les pouvoirs de la délégation turque et de tenir une mini-session en 1986 en Turquie, l'Assemblée nationale turque adoptait le 8 mai 1985 une nouvelle loi et était ensuite saisie d'un projet de loi visant l'une et l'autre au renforcement de l'Etat policier et à l'élargissement de l'arsenal répressif contre les adversaires de la dictature militaire.

La loi adoptée par l'Assemblée nationale assure le pardon et éventuellement une chirurgie esthétique aux indicatiers de "groupes résistants". Selon cette loi, les mouchards d'organisations engagées dans des "crimes contre l'Etat" sont assurés de l'impunité s'ils n'ont pas eux-mêmes participé à des actions de violence, et de réductions importantes de peines dans les autres cas. L'Etat assurera leur protection par changement d'identité, en les envoyant vivre à l'étranger ou, si nécessaire, en leur payant une opération de chirurgie esthétique. Les activités pro-communistes, séparatistes et antilaïques sont visées au premier titre par cette loi.

Ce renforcement de l'arsenal répressif a été défini par le Premier Ministre, Turgut Ozal, comme un préalable à toute prise en considération d'une éventuelle amnistie en faveur de certaines personnes condamnées par la justice militaire après le coup d'Etat militaire de septembre 1980.

D'autre part, selon le projet de loi, qui devrait être adopté dans les prochains jours, les policiers voient le champ légal de leurs possibilités de recours aux armes étendu. Les écoutes téléphoniques sont légalisées, soumises seulement à accord du gouverneur sans décision d'un magistrat.

Les suspects pourront être gardés à vue pour interrogatoire dans les locaux de la police pendant quinze jours. En cas de "situations exceptionnelles", la police pourra doubler le temps de garde à vue sans notification de la justice. Elle pourra fermer tout établissement abritant des activités qu'elle considère "contraires à l'ordre constitutionnel, aux principes de la décence ou susceptibles de menacer la sécurité générale." Enfin ce projet accroît la répression contre les homosexuels qui seront fichés par la police.

Comme il a été dit dans les précédents bulletins, la "Loi sur le repentir" a déjà suscité des réactions dans les milieux démocratiques ainsi qu'au sein des institutions européennes. Au cours des débats à l'Assemblée nationale, des altercations éclatèrent entre le député du Parti populiste (HP) Cüneyt Canver et ceux du Parti de la Mère-Patrie (ANAP), lorsque Canver déclara du haut de la tribune qu'il lui paraissait probable que les personnes placées en garde à vue à la suite de dénonciations d'informateurs subissaient des tortures. Sur ce, les députés de l'ANAP s'écrièrent indignés "Il n'y a pas de torture en Turquie".

En réponse, Canver cita un cas survenu dans la ville de Beyşehir, où l'administrateur local avait déposé plainte auprès du tribunal contre les officiers impliqués dans cette affaire. Cette déclaration de Canver fut accueillie par de nouvelles protestations émanant des députés de l'ANAP et du ministre de la Justice Necat Eldem.

S'adressant à l'Assemblée au nom du gouvernement, ce dernier déclara: "Il est regrettable d'entendre au parlement Canver mentionner le mot 'torture', au moment même où abondent en Europe les allégations de torture en Turquie."

Là-dessus Canver rétorqua de son siège: "Faut-il que je me taise et que je passe tout sous silence à cause de l'opinion publique?"

Sur ce, les députés de l'ANAP se mirent à huer Canver. Au moment où il fut bruyamment interrompu, Canver disait que "le fait de se muer en dénonciateur" est inadmissible au regard des valeurs traditionnelles turques. Il estimait que la conception de la loi propre au gouvernement "s'avère déficiente, vu qu'elle place les déclarations de dénonciateurs au dessus des procédures légales destinées à fonder l'enquête sur des preuves juridiquement valables."

"Cette loi permet aux dénonciateurs de changer d'identité. Peut-être pourra-t-elle à l'avenir être amendée de manière telle qu'ils puissent aussi changer de sexe", ajouta-t-il d'un ton songeur.

Pourtant, cette loi qui devait entrer en vigueur le lendemain, fut bloquée le 20 mai à la suite du veto émis par le "Président de la République". Toutefois, la raison de ce veto ne réside pas dans le caractère antidémocratique de cette loi. La principale objection du général Evren à cette "Loi sur le repentir" était que ceux qui sont impliqués dans des crimes contre l'Etat et la République turcs ne peuvent pas bénéficier chaque fois d'un pardon. En plus, il fit observer que cette loi permettrait aussi à des membres d'organisations clandestines de bénéficier de réductions de peines en se dénonçant mutuellement de manière concertée.

Le veto du général Evren aura pour effet d'obliger l'Assemblée nationale à revoir le texte, avant de pouvoir adopter cette loi dans une nouvelle version qui ait préalablement obtenu l'assentiment d'Evren.

Quant au nouveau projet de la loi sur les droits et pouvoirs de la police, il a également provoqué une levée de boucliers dans les partis de l'opposition.

Le président du Parti de la Social-démocratie (SODEP), Erdal İnönü: "Ce projet de la loi accorde des pouvoirs extraordinaires à la police, qui ne sont acceptables que dans des situations extraordinaires et pour de courtes périodes. En vertu de ces pouvoirs, la police est autorisée à fouiller des personnes sans mandat, à placer des lignes téléphoniques sur table d'écoute, à contrôler — de quelque manière que ce soit — des biens privés, y compris des documents, à saisir des lettres privées et à les lire, à maintenir des suspects en garde à vue, indépendamment de toute décision d'un juge, à interroger des prisonniers détenus en prison et

à décider la fermeture de syndicats, d'associations et d'organisations professionnelles quelles qu'elles soient.

Ce même projet de loi leur accorde le pouvoir de fermer des lieux d'amusement et des théâtres. La police sera libre d'agir ainsi sur simple ordre verbal du gouverneur local."

İnönü fit observer que la plupart des dispositions stipulées dans cette loi sont en fait déjà en vigueur par suite de la loi martiale qui règne dans le pays. Et d'ajouter que, même si la loi martiale était levée, rien ne changerait; les règlements imposés auparavant en vertu de la loi martiale, deviendront des caractéristiques normales de la police.

"Le ministre de l'Intérieur prétend que la police ne pouvait agir que sur décision d'un juge et que la nouvelle loi est seulement une simplification. Ce n'est là qu'une excuse. Les libertés subissent des restrictions pour la seule raison qu'il s'agit d'une simplification. Ce projet de loi constitue une violation évidente des libertés civiles telles qu'elles sont définies dans la Constitution. Ce projet est en outre contraire aux engagements internationaux de la Turquie."

Dans une déclaration commune les responsables provinciaux du Parti populiste (HP) estimèrent que ce projet pourrait mettre gravement en danger les droits et libertés démocratiques et fait clairement apparaître la volonté du gouvernement d'établir un Etat policier.

Le vice-président du Parti de la Juste Voie (DYP), A. Nusret Tuna, déclara pour sa part, que cette loi est en contradiction avec la philosophie de son parti "en jetant une ombre sur les libertés civiles". Et d'ajouter qu'"il serait plus juste d'élargir les libertés plutôt que de les restreindre."

Quant au porte-parole du Parti du Bien-être (RP), A. Nedim Cetin, il fit observer que son parti ne pouvait approuver le fait que les pouvoirs de la police soient étendus au point de saper les libertés individuelles.

Même le Parti de la Démocratie nationale (MDP) qui jusqu'alors avait toujours voté en faveur des mesures autoritaires, s'est opposé au projet de loi. "La loi doit être formulée avec beaucoup de prudence dans le cadre constitutionnel. Si on y inclut des dispositions extrêmes, il y aura des réactions. Il faut que le projet soit soigneusement revu", devait déclarer le secrétaire général de ce parti, Utku Söylemezoğlu.

D'autres réactions au projet de loi émanèrent du représentant du Groupe socialiste au Parlement européen, Ludwig Fellermeier. Au cours de sa récente visite à la Turquie, il déclara le 21 mai en réponse aux questions des journalistes turcs:

"Je voudrais lire un passage d'une interview que le premier ministre Ozal a accordée à un journal allemand. Il y déclarait très fièrement que depuis son entrée en fonction en 1983, son gouvernement avait levé la loi martiale dans 44 des 67 provinces. C'est là un côté de la médaille, mais il n'a rien dit concernant l'autre face. Le projet d'amendement de la loi sur les pouvoirs de la police constitue une intervention brutale dans les droits et libertés fondamentales de l'individu. Les pouvoirs accordés à la police peuvent être exploités dans un sens très négatif. Et si le projet de loi est adopté par le parlement dans sa forme actuelle, cela pourrait entraîner de fortes réactions à l'étranger.

"Face aux critiques que nous formulons à propos de ce projet de loi, il ne faudrait pas qu'on nous accuse d'ingérences dans les affaires intérieures de la Turquie. En faisant cela, je ne fais pas seulement une déclaration mais je remplis aussi mon devoir. Le projet de loi viole complètement la Convention européenne des droits de l'homme, dont la Turquie est signataire."

./.

COLERE DU GENERAL EVREN

C'est un secret pour personne que le général Evren et son premier ministre Ozal n'ont absolument pas l'intention de tenir compte de ce que les démocrates européens pourraient dire. Aussitôt après la validation des pouvoirs de la délégation turque par l'Assemblée du Conseil de l'Europe, le général Evren, dans un discours prononcé le 29 avril à Antalya, défia la résolution adoptée par cette même assemblée au sujet des droits de l'homme.

"Dans le monde nous avons aussi bien des ennemis que des amis. Ces ennemis ont formé des bandes à l'étranger dans le but de détruire le climat actuel de sécurité dans notre pays. En 1982, la Turquie a adopté une nouvelle constitution qui garantit la paix et la prospérité de la Nation. Ils le savent très bien... Et ils font tout ce qu'ils peuvent pour abolir cette constitution. Ils nous disent de la modifier, si nous voulons participer à la communauté des nations civilisées. Ils nous demandent de lever la loi martiale. Or, c'est là un choix qui appartient à nous, pas à eux.

"Ils parlent très souvent de la torture en Turquie. Ils viennent ici et s'entretiennent dans les prisons avec des terroristes, pas avec l'homme de la rue. Il est logique qu'un terroriste qui risque d'être condamné à mort, prétende avoir été torturé. Une personne de bonne volonté ne devrait pas se fier à leurs déclarations.

"Ils sont contre la peine de mort, cela leur apparaît contraire aux droits de l'homme... Sommes-nous obligés de nourrir en prison ceux qui ont assassiné dix, vingt, trente personnes. D'ailleurs, la Convention européenne des droits de l'homme n'a jamais aboli la peine de mort.

"Ils prétendent qu'il y a des prisonniers d'opinion en Turquie. Or, le Code pénal turc ne contient aucun article relatif à des délits d'opinion. Ils font allusion aux articles 141 et 142 du Code. Ces articles avaient déjà été promulgués en 1936, à l'époque d'Atatürk. Certains membres d'associations se trouvent en prison en vertu de ces articles, mais ce ne sont pas des prisonniers d'opinion..."

Quant au premier ministre Ozal, il avait déjà déclaré lors de sa visite aux Etats-Unis qu'il n'y avait pas de prisonniers politiques en Turquie —excepté Alparslan Türkeş, le leader du parti néo-fasciste MHP— et que tous les autres prisonniers étaient soit des anarchistes, soit des criminels. Pour Ozal, depuis la récente libération de Türkeş, il n'y a plus un seul prisonnier politique en Turquie!

VICTIMES DE LA LOI MARTIALE

Le député d'Ankara du Parti populiste (HP), Seyfi Oktay, a révélé le 10 janvier que, depuis le coup d'Etat, le nombre des personnes licenciées sur ordre des autorités de la loi martiale dépassait déjà les cent mille. "Il y a beaucoup de gens qui n'ont jamais fait l'objet de poursuites judiciaires, qui n'ont jamais été sommés de se rendre dans un centre de police... Quand ils postulent un emploi dans les services publics, les services de renseignements font une enquête à leur sujet. Il n'existe aucun critère objectif pour établir leur fiabilité. Il s'agit-là d'une situation qui est totalement incompatible avec la Constitution et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je crains que leur nombre n'atteigne deux cent, voire trois-cent mille", devait-il préciser.

S'exprimant au sujet de la même question, le président du Parti de la Social-démocratie, Erdal İnönü, déclara qu'en Turquie beaucoup de gens avaient été licenciés et qu'il était grand temps de s'occuper de leurs problèmes. "On aurait au moins dû leur offrir la possibilité de se défendre. Durant la période qui suivit le 12 septembre, il y eut une désorganisation complète et beaucoup de gens ont souffert à cause de la situation extraordinaires qui régnait à l'époque. L'Etat devrait faire tout ce qui est dans son pouvoir pour assurer que leurs droits soient sauvegardés," conclut-il.

DARWIN SUR LA LISTE NOIRE

D'après le journal *Cumhuriyet* du 26 mars, le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, Vehbi Dinçerler, a envoyé à toutes les écoles une circulaire selon laquelle la théorie de l'évolution de Charles Darwin ne peut être enseignée "comme une loi absolue".

De l'avis du ministre, L'enseignement de la théorie de l'évolution "a comme conséquence de faire naître une controverse entre la science et la religion".

C'est ce qu'on peut lire dans une postface à un rapport

sur le darwinisme, préparé par le Conseil d'Education et de Formation qui intervient dans la mise au point des programmes scolaires dans l'enseignement secondaire.

Le rapport préparé par le ministère fait observer que la théorie de l'évolution "rappelle tout d'abord l'hérésie selon laquelle l'homme descendrait du singe" et affirme que les fossiles d'hominides découverts à Pékin, dans le Nébraska, à Piltown et à Hong-Kong sont des "impostures scientifiques".

Enfin, le rapport du ministère dénonce Darwin comme étant un "matérialiste athée".

LA JEUNESSE SOUS PRESSION

Comme le fait observer le journal *Cumhuriyet* du 26 mars, l'année 1985 qui fut proclamée "Année de la Jeunesse" par les Nations Unies, s'avère être l'Année des Interdictions pour la jeunesse de Turquie

- Dans

- Dans de nombreuses villes, les étudiants universitaires qui se réunissent dans des salons de thé ou des clubs, sont sommés par la police de quitter les lieux et de rentrer chez eux.

- Des milliers d'étudiants ont été expulsés des universités sous prétexte que leurs résultats sont médiocres.

- Dans l'ensemble des universités il est interdit aux étudiants de s'organiser dans des associations de jeunes.

Le 5 avril, douze étudiants d'université qui, au parlement, avaient remis à des députés de l'Opposition une pétition dénonçant des mesures répressives, furent placés en garde à vue par la police. Ils sont accusés d'avoir fait une manifestation non-autorisée.

Une autre mesure répressive vise ceux qui sont en âge de faire leur service militaire. Selon un règlement décrété par le ministre de la Défense nationale, les diplômés d'université qui sont jugés "suspects" par les services de renseignements, seront affectés dans des services spéciaux au cours de leur service militaire.

CHASSES A L'HOMME EN AVRIL

4.4, à Sırnak, dans la province de Siirt, un militant kurde est tué par balle, sept autres sont arrêtés.

5.4, à Istanbul, arrestation de 18 militants de gauche.

6.4, à Sırnak, un groupe de maquisards kurdes attaque une mission militaire; un lieutenant, un policier et trois fonctionnaires sont tués.

10.4, à Bursa, arrestation d'un médecin jordanien et cinq autres personnes accusés d'activités intégristes.

13.4, à Istanbul, arrestation de 13 activistes politiques.

17.4, à Geziantepe, arrestation de cinq militants de gauche.

18.4, dans le district de Genc (province de Bingöl), un militant kurde est tué par les forces de sécurité.

20.4, à Mus, 20 militants kurdes sont arrêtés par les forces de sécurité.

21.4, à Giresun, arrestation de 12 personnes par les forces de sécurité.

30.4, dans le district de Karlıova (province de Bingöl), deux militants kurdes sont tués par balle, un troisième est blessé par les forces de sécurité. Le même jour, à Diyarbakır, trois militants kurdes sont tués.

CONDAMNATIONS EN AVRIL

18.4, à Adana, un procès politique de masse s'est soldé par cinq peines de mort, 11 peines de prison à vie et 51 autres condamnations à des peines allant jusque 20 ans de prison.

27.4, à Diyarbakır, un militant du Parti communiste révolutionnaire de Turquie (TDKP) fut condamné à mort, un autre à la prison à vie et huit autres à des peines allant jusque 13 ans de réclusion criminelle.

30.4, à Ankara, les dirigeants du Parti Ouvrier-Paysan de Turquie (TIKP) furent à nouveau condamnés à des peines de prison, après que leur première condamnation eût été cassée par la Cour de Cassation militaire. Avant le coup d'Etat, le TIKP était l'un des partis de gauche légaux. Le président, Doğu Perinçek, ainsi que huit de ses camarades furent chacun condamnés à huit ans de prison, alors que six autres accusés se voyaient infliger diverses peines de prison.

NOUVEAUX PROCES EN AVRIL

13.4, à Izmir, un membre dirigeant du SODEP, Kamil Karavelioğlu a comparu devant un tribunal mi-

litaire pour avoir critiqué le Conseil National de Sécurité. Karavelioğlu fut l'un des auteurs de l'intervention militaire du 27 mai 1960.

14.4, à Istanbul, le procès de cent membres présumés du Parti Communiste de Turquie (TKP) s'est ouvert devant un tribunal militaire. Parmi les accusés figurent aussi deux membres du SODEP, actuellement le principal parti d'opposition.

25.4, à Istanbul, le procureur militaire a ouvert un nouveau procès contre les responsables de la confédération syndicale DISK. Ils sont inculpés d'avoir introduit en Turquie des voitures et du matériel de bureau sans acquitter les droits de douane. Il s'agissait en fait de dons envoyés par certains syndicats européens en signe de solidarité.

30.4, à Istanbul s'est ouvert un procès contre sept membres de DEV-YOL. Chacun d'entre eux risque 20 ans de prison.

NOUVEAUX PROCES DE PRESSE

4.4, à Ankara, Turhan Dilligil, rédacteur en chef du quotidien Adalet a comparu devant un tribunal militaire pour avoir critiqué une Cour suprême pourtant dissoute 20 ans plus tôt.

11.4, à Istanbul, le journaliste Hüsnü Aktas a comparu devant un tribunal militaire pour son livre intitulé "Sauvagerie civilisée". Au banc des accusés figurent également les éditeurs Ali Sahin et Seyfettin Oğuzlar. Tous se trouvent en détention.

20.4, à Istanbul, le Commandement de la loi martiale a saisi la Cour de Cassation militaire pour qu'elle annule l'acquiescement de 18 membres de l'Association des Ecrivains turcs (TYS).

D'autre part, le 29 avril, le Conseil des Ministres a interdit l'introduction en Turquie de 11 publications imprimées à l'étranger.

INTERDICTION DE VOYAGE A RUHI SU

Les militaires ont interdit à Ruhi Su, le doyen des chanteurs contestataires, de se rendre à l'étranger, bien qu'il souffre d'une grave maladie. De l'avis de ses médecins, il devrait absolument se faire soigner en Europe. Cette mesure inhumaine a provoqué de nombreuses protestations de la part d'organisations et de personnalités démocratiques. En RFA, Heinrich Böll, Wolf Biermann, Günther Grass et Günther Wallraff ont adressé une lettre au ministre turc de la Culture, lui demandant d'accorder l'autorisation nécessaire.

NOUVELLES RESTRICTIONS AUX DROITS SYDICAUX

Jugeant insuffisantes les restrictions existantes dans le domaine syndical, les milieux d'affaires ont contraint le gouvernement à amender le Code du Travail dans un sens encore plus restrictif.

Selon les projets de loi rédigés par le gouvernement:

- Le ministre du Travail peut demander au Tribunal du Travail d'annuler toute réunion syndicale jugée illégale.

- Tout responsable syndical qui serait accusé par le ministre du Travail d'avoir fait des dépenses non prévues par le Code du Travail, sera passible de peines allant de trois mois à un an de prison. Ainsi, un responsable syndical pourra être emprisonné pour avoir envoyé une gerbe de fleurs à l'occasion d'une cérémonie ou pour avoir offert un dîner à une délégation syndicale étrangère en visite en Turquie.

- Pour déterminer si un syndicat a réussi à obtenir l'affiliation de dix pour cent au moins des travailleurs

d'un secteur économique donné — condition indispensable à l'obtention du droit d'engager des négociations collectives — le Tribunal du Travail ne prendra désormais en considération que les registres du ministère du Travail. Les registres certifiés par notaire n'auront plus valeur de preuve.

- En cas de vote rejetant le recours à la grève, le syndicat sera obligé de conclure avec l'employeur une convention collective dans les 15 jours. Si une convention n'aura pu être signée dans ce délai, le syndicat en question perdra le droit de négocier et les travailleurs seront privés de toute augmentation salariale jusqu'au moment où un autre syndicat aura été désigné pour mener les négociations collectives.

- Le nombre de représentants gouvernementaux au sein du conseil suprême d'arbitrage sera augmenté. Le gouvernement sera représenté par trois membres, tandis que le patronat et les syndicats auront chacun deux représentants.

Les responsables syndicaux ont réagi en déclarant que, si ces amendements étaient adoptés par l'Assemblée nationale, leurs syndicats ne seront plus que des "associations d'assistance mutuelle".

Par ailleurs, le gouvernement a récemment publié un nouveau décret visant à soustraire le personnel des entreprises d'Etat à toute affiliation syndicale. En vertu de ce nouveau décret, tout employé qui renoncera à son affiliation syndicale et qui signera un contrat spécial avec l'employeur, bénéficiera d'une augmentation salariale de 10 pour cent par rapport aux travailleurs syndiqués.

En fait, même sans ces amendements et décrets, les travailleurs ont, dans la pratique, déjà été privés du droit de grève.

Dans une déclaration faite le 26 mars, le président du syndicat des Imprimeurs, Ali Ekber Güvenç, définissait le droit de grève comme l'arme la plus importante des travailleurs pour défendre leurs droits économiques et sociaux. "Mais quand nous étudions la législation en Turquie, nous voyons qu'elle contient des clauses qui visent à empêcher l'exercice des droits fondamentaux des travailleurs ou qui visent à rendre le droit de grève moins effectif."

Le président du syndicat des travailleurs de la Santé, Mustafa Basoğlu, déclara pour sa part, que les mesures récentes avaient démontré l'urgence de revoir la législation actuelle du travail. Les récentes modifications ignorent totalement les travailleurs et, en fonction des lois en vigueur, les travailleurs ne sont pas en mesure de faire grève.

Bayram Meral, président du Syndicat des Ponts et Chaussées déclara que le Code du Travail était un coup porté aux droits des travailleurs et au syndicalisme libre. "La production devrait cesser dès l'annonce

d'une grève dans une entreprise. Mais en Turquie, la pratique est assez étrange. Vous annoncez une grève, mais l'employeur est libre d'acheminer ses stocks sur le marché, ou d'embaucher un autre groupe de travailleurs et de poursuivre la production. Qui pourrait qualifier pareille situation de véritable grève?"

Selon le quotidien *Cumhuriyet* du 18 janvier, dans 27 secteurs principaux de l'économie, 37 syndicats ont été déclarés compétents pour engager des négociations collectives pour un total de 1.594.577 travailleurs, alors que ces 27 secteurs regroupent en tout 2.590.978 salariés et employés. On prévoit qu'avant la fin de cette année, 1.011.088 travailleurs seront concernés par des négociations collectives qui seront menées par des syndicats autorisés.

Le quotidien *Hürriyet* signalait le 17 mars que 530.000 travailleurs occupés dans des secteurs considérés comme revêtant une importance stratégique pour la sécurité et le bien-être du pays, étaient officiellement privés du droit de grève: 24.000 dans le secteur pétrolier, 81.000 dans les mines de charbon, 62.500 dans le secteur bancaire, 69.000 dans le secteur de l'énergie, 40.500 dans l'enseignement, 11.000 dans les transports routiers, 28.000 dans les transports ferroviaires, 14.000 dans les transports maritimes, 21.000 dans les services de santé, 32.000 dans les services liés à la Défense nationale et 124.500 dans les services municipaux.

En outre, le gouvernement a publié le 14 mars un nouveau décret privant du droit de grève les pompiers et les gardiens d'entreprise dans les secteurs où la grève est pourtant autorisée. De plus, les grèves menées par 800 travailleurs de l'agriculture et 300 salariés occupés dans le secteur du bois de construction, ont été interdites par décision gouvernementale.

L'APPAUVRISSMENT DES TRAVAILLEURS

Quelles sont, dans la pratique, les conséquences des restrictions imposées aux droits syndicaux?

1. La part du revenu national accordée aux salariés a graduellement baissé. Alors qu'en 1970 les salariés recevaient un tiers du revenu national, la part obtenue par cette catégorie n'atteint plus qu'un cinquième en 1985. Quant aux secteurs de la société vivant de profits et de rentes, ils s'arrogent 80 pc.

Années	Part des salaires dans le revenu national	Part des profits rendus et intérêts dans le revenu national
1961	32,7 pc	67,3 pc
1965	32,1 pc	67,9 pc
1970	34,3 pc	65,7 pc
1975	31,0 pc	69,0 pc
1980	25,8 pc	74,2 pc
1981	23,4 pc	76,6 pc
1982	23,2 pc	76,8 pc
1983	22,8 pc	77,2 pc
1984	20,0 pc	80,0 pc

Source: *The Turkish Daily News*, 4.1.1985)

Le Rapport sur le développement du monde pour 1984, préparé par la Banque Mondiale, confirme cette tendance au terme d'une enquête sur la situation dans 43 pays: la Turquie y est classée septième quant au nombre de personnes extrêmement pauvres, dont la survie dépend d'un morceau de pain. A l'autre extrémité de l'éventail, la Turquie est également classée septième et figure parmi les pays où la part du revenu national détenue par la minorité aisée dépasse celles, additionnées, de toutes les autres catégories.

Le déséquilibre dans la répartition du revenu national est frappant. Le rapport de la Banque Mondiale divise la population de la Turquie en cinq tranches de 20 pc chacune. Toujours selon cette étude, la part du lion revient aux hommes d'affaires et industriels, dont la part du revenu national atteint 56,5 pc.

Le deuxième groupe qui, lui, peut être qualifié d'aisé, comprend les parlementaires, artisans et commerçants qui reçoivent 19,5 pc du revenu national.

Le troisième groupe comprend les fonctionnaires les mieux payés ainsi que les spécialistes travaillant dans les entreprises privées (12,5 pc).

Les deux groupes restants concernent ceux qui sont les plus mal payés. Quant à ceux qui vivent dans le dénuement le plus complet, leur part du revenu national ne dépasse pas 2 pc.

La disproportion qui caractérise la répartition du revenu national fut récemment mise en évidence par le général Evren, alors qu'il visitait la station de sports d'hiver d'Uludağ. Dans un discours il se déclara étonné de voir que tant de gens riches vivaient en Turquie. Le même jour on pouvait lire dans les journaux qu'en l'espace d'une semaine 14 personnes s'étaient suicidés à cause de la misère.

Il ressort d'une autre enquête parue dans le *Hürriyet* du 13 mai, que l'écart entre les revenus des 20 pc les plus pauvres et les 20 pc les plus riches ne fait que croître à un rythme rapide. A l'heure actuelle, se rapport est déjà de 1 à 16, alors qu'il est de 1 à 4 en Finlande, de 1 à 5 en Grande-Bretagne, de 1 à 7 en Espagne, de 1 à 8 en Corée du Sud, de 1 à 9 en France et de 1 à 10 aux Etats-Unis.

2. Suite à la dévaluation de la lira turque, le salai-

re horaire qui atteignait l'équivalent de 1,5 DM en 1980, n'était plus que de 0,90 DM en 1983, alors que dans d'autres pays on observait une hausse des salaires.

PAYS	SALAIRES HORAIRES EN DM	
	1980	1983
Suède	16,44	18,08
Belgique	14,98	16,48
Norvège	17,25	19,25
RFA	14,14	15,27
USA	18,03	20,09
Suisse	16,97	19,56
Hollande	13,23	14,56
Canada	16,94	19,11
Danemark	17,60	19,20
France	10,94	12,18
Italie	9,24	11,85
Japon	12,90	14,13
Grand-Bretagne	12,12	13,16
TURQUIE	1,50	0,90

Selon une autre enquête parue le 13 mars dans le *Hürriyet*, même les emplois très qualifiés dans le secteur industriel sont mal rémunérés en comparaison avec d'autres pays. Si l'on considère qu'en 1984 un mécanicien garagiste touchait une rémunération 100 à Vienne, les rémunérations de leurs collègues travaillant dans d'autres villes européennes se situaient comme suit:

Villes	Mecanicien	Tourneur
Vienne	100	100
Düsseldorf	119	128
Zurich	207	192
Paris	96	93
Londres	96	74
Milan	74	51
Amsterdam	124	107
Stockholm	127	98
Copenhague	152	115
Oslo	120	101
Athènes	78	67
Istanbul	25	18

3. Outre la dévaluation de la lire turque, les hausses vertigineuses des prix de certains produits et services de première nécessité sont une autre raison qui explique la chute du pouvoir d'achat des salariés.

Le tableau ci-dessous, repris du *Turkish Daily News* du 4 janvier, illustre clairement l'appauvrissement des salariés:

Années	Salaire Journalier nominal	Indice des prix	Salaire Journalier réel	Indice des salaires réels
1963	17,91	100,0	17,91	66,1
1977	146,53	541,3	27,07	100,0
1978	207,93	876,3	23,74	87,7
1979	294,31	1433,1	20,54	75,9
1980	426,96	2784,1	15,34	56,7
1981	543,84	3891,2	14,19	52,4
1982	691,03	5083,0	15,51	57,3
1983	944,37	6548,7	13,83	51,1
1984	1.302,00	9823,0	13,25	48,9

Un autre tableau publié dans le *Hürriyet* du 25 janvier à l'occasion du 5ème anniversaire de l'adoption des mesures économiques drastiques dictées par le FMI, met en évidence la hausse vertigineuse des prix sur une période de cinq ans.

Articles (LT)	1980 (LT)	1985 (DM)	1984	Hausse (pc)
Lait (litre)	40	270	1,80	575
Oeufs (un)	6	30	0,33	600
Spaghetti (Kg)	25	160	1,06	540
Thé (kg)	100	1150	7,66	1050
Café (Kg)	250	3900	26,00	1460
Journal	5	50	0,33	900
Margarine (Kg)	72	580	3,86	705
Sucre (kg)	18	140	0,94	677
Viande (kg)	250	1250	8,33	400
Pommes de terre (kg)	20	117	0,78	485
Riz (kg)	44	353	2,35	702
Loyer mensuel	12.500	40.000	266,66	220
billet d'autobus urbain	5	70	0,46	1300
Ticket de cinéma	35	330	2,20	842

Selon des chiffres récents publiés dans un rapport sur les hausses des prix à la consommation dans les pays de l'OCDE, on constate que la Turquie est en tête avec une hausse de 45,6 pc, suivie de l'Islande (30,3 pc), de l'Espagne (11,3 pc), de l'Italie (10,8 pc), de l'Irlande (8,5 pc). La hausse moyenne des prix à la consommation dans les pays de l'OCDE était de 5,3 pc.

Toutes les sources officielles — y compris le gouvernement Ozal — signalent une hausse incessante de l'inflation. Pour le premier trimestre de 1985 le taux d'inflation s'élevait à 54,6 pc, contre 32,3 pc pour la période correspondante de 1984.

Au cours de cette période de cinq ans, les augmentations de salaire n'ont pas suffi pour rattraper les hausses de prix. Le salaire minimum net mensuel est passé de 12.500 LT en 1980 à 16.421 LT (109 DM). Quant au salaire mensuel net moyen, il est passé de 8.684 LT en 1980 à 24.128 LT (161,22 DM).

D'après une enquête du SIAR (Société pour la Recherche sociale et économique), un ménage de 4 personnes doit consacrer 102.000 LT (600 DM) au loyer et autres dépenses indispensables. (Voir *Hürriyet*, 4.4.1985). De l'avis de la Türk-Is (Confédération des Syndicats turcs), il faudrait que le revenu mensuel minimum d'un ménage quatre personnes atteigne 136.130 LT.

Le bas niveau des salaires en Turquie est hautement apprécié par les investisseurs étrangers; d'ailleurs c'est essentiellement le faible coût de la main-d'oeuvre qui sert d'argument au gouvernement Ozal pour attirer le capital étranger.

Aussi le vice-président de l'American Express Bank George Carmany, ne cacha pas sa satisfaction lors d'une récente visite en Turquie: "Jusqu'il y a peu d'années encore, vos salaires étaient supérieurs à ceux dans d'autres pays d'Asie. Mais, à présent, ils sont retombés à un niveau plus bas. Grâce à cette évolution, vos produits sont devenus compétitifs sur le marché mondiale." Le président de la délégation commerciale britannique partage lui aussi cet avis: "En Turquie les salaires sont si bas, que le taux élevé de l'inflation n'exerce aucun effet négatif sur les investissements étranger." (*Cumhuriyet*, 25.2.1985)

UN PORTIER ACCULE AU SUICIDE

Afin de mieux illustrer l'appauvrissement des masses laborieuses en Turquie, nous reproduisons ci-dessous une information parue dans le *Turkish Daily News* du 12 février 1985:

"Kocaeli — Lundi, dans cette ville, un portier s'est suicidé après avoir vu ses deux enfants travailler çà et là pour essayer d'arrondir les rentrées du ménage. Basri Meram qui travaillait comme portier pour une firme privée à Tütüncütlük, gagnait quinze mille LT (100 DM) par mois, dont huit mille allait au loyer. Cepen-

OUVRIER TURCS BATTUS PAR LES MP AMERICAINS

Le 13 mars dernier, en fin de journée, des travailleurs de la base aérienne américaine d'Incirlik, située dans le sud de la Turquie, s'apprétaient, comme d'habitude, à quitter la base pour rentrer chez eux. A la sortie, ils ont été arrêtés par 35 policiers militaires américains (MP), casquées, dirigés par un commandant d'escadron, qui voulaient fouiller leurs affaires. Les travailleurs et leurs délégués syndicaux (affiliés au syndicat HARP-IS) ne se sont pas laissés faire et ont refusé de se plier à cette fouille qui n'était pas conforme aux lois en vigueur. Alors le commandant des MP a ordonné sur le champs de faire usage de la force.

Les MP, aidés de chiens policiers, ont chargé les travailleurs faisant 6 blessés dont 2 ont été hospitalisés.

Le Commandement de la loi martiale de la région a immédiatement instauré la censure sur toute information au sujet de l'événement, en donnant raison aux MP américains, alors que ni le Commandant de la loi martiale ni le Préfet du district n'ont voulu recevoir un élu de l'Assemblée nationale qui plaidait la cause des travailleurs.

Cette base américaine d'Incirlik est célèbre: c'est de là que le fameux avion d'espionnage U-2 avait décollé pour survoler le territoire de l'Union soviétique, jusqu'à ce que les chasseurs de ce pays l'aient abattu au cours d'un de ses survols. Cette base sert également à menacer les pays du Moyen-Orient.

dant, les sept mille LT restant ne suffisaient pas pour assurer la subsistance de sa femme et de ses deux fils. Hier, après avoir vu ses deux fils — dont l'un travaille dans une épicerie, alors que le second vend du pain — il se rendit d'abord dans un café du coin où il fondit en larmes et se plaignant qu'il n'était plus capable de prendre soin de sa famille. Puis, il retourna à son travail et après avoir écrit une lettre d'adieu à sa famille, il se suicida en absorbant de la mort aux rats."

Quelque temps auparavant le même journal avait signalé une augmentation des suicides pour raisons économiques après 1980. Selon l'Institut de Statistique de l'Etat, le taux de suicide pour raisons économiques — par rapport à l'ensemble des suicides — est passé de 2,8 pc en 1980 à 14,5 pc en 1981 et à 10 pc en 1983. (*The Turkish Daily News*, 17.8.1984)

En ce qui concerne la prostitution, le député du Parti populiste (HP), Engin Aydın, a déclaré que le nombre de prostituées enregistrées avait fait un bond spectaculaire de 2000 en 1974 à 233.000 en 1983. A cela il convient d'ajouter que 87 pc des prostituées sont issues de familles pauvres. (*Hürriyet*, 23.8.1984). Selon le quotidien *Tercüman* du 25 septembre 1984, 6.481 femmes avaient été placées en garde à vue au cours du premier semestre de 1984, pour exercice illégal de la prostitution. Ce nombre n'était que de 571 en 1981.

D'autre part, le nombre de divorces a augmenté de 30,2 pc au cours des dix dernières années. En 1983, le nombre de divorces proclamés par les tribunaux atteignait 17.475 contre 11.547 en 1974 (*Milliyet*, 18.9.1984). Cette augmentation serait principalement due à la détérioration des conditions de vie et de logement. Tant l'Institut de statistique de l'Etat que l'Organisation de planification de l'Etat ont annoncé que le déficit annuel de logements se situait autour de 350 - 400.000. Environ cinq millions de personnes vivent dans des logements pires que des taudis. Pire même: 40.000 familles vivent dans des grottes et 120.000 dans des huttes.

MESURES ANTI-IMMIGRES

Le volet de la Loi Gol concernant l'inscription des étrangers non-CEE est entré en vigueur le 1er mai 1985. Concrètement, dans six communes de l'agglomération bruxelloise, Anderlecht, Forest, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse et Scharbeek, le droit de séjour ou d'établissement est désormais limité.

Huit communes bruxelloises ont en effet été choisies par le ministre de la Justice Gol pour exprimer leur avis sur la proposition de limitation. Les commu-

nes d'Etterbeek et de Koekelberg ont refusé l'application de cette loi anti-immigrés.

Cette mesure vise quelques 88.000 étrangers non-CEE en Belgique, dont 33.000 rien qu'à Bruxelles. Donc, elle ne règle rien sur le plan pratique et introduit dans l'opinion une nouvelle discrimination entre étrangers communautaires et non-CEE.

Une autre mesure qui est d'application depuis le 1er mai est la prime de retour pudiquement appelée "de réinsertion". Cette prime peut être demandée par les chômeurs non-CEE de longue durée. Elle équivaut à une année d'indemnités de chômage. Cette mesure accrédite, elle aussi, l'idée, souligne le MRAX, qu'un trop grand nombre d'immigrés serait la cause de la crise. En outre, le caractère volontaire de cette demande de prime est souvent mis en doute, étant donné l'aggravation probable des risques d'exclusions ou simplement la menace de ce risque.

D'autre part, *La Cité* du 25 avril 1985 rappelle un scandale qui n'est pas neuf mais qui reste d'actualité: la pratique parfois illégale du "supplément de taxe" réclamé aux immigrés et réfugiés politiques dans la délivrance de documents administratifs.

Pour la demande ou la délivrance du permis de travail, la taxe communale est fixée par le législateur à 50 francs. Mais la Commune d'Anderlecht réclame 750 francs à la demande et 375 francs à la délivrance de ce document. La Commune de Saint-Gilles exige 800 francs à la demande de permis de travail. Ixelles exige 2.000 francs de taxe pour un permis du travail A.

Schaerbeek fait payer la "carte professionnelle" (pour les personnes ouvrant un registre de commerce) 5.000 francs, là où d'autres communes ne réclament pas un sou. Par contre, la Commune de Saint-Josse qui réclame rien la première fois pour le permis de travail, frappe fort la seconde fois: 1.580 francs pour renouveler un permis de travail.

ACTES ANTI-IMMIGRES

4.2. à Bielefeld (RFA), un travailleur turc de 27 ans, Mehmet Yilmaz est abattu par balles.

7.2, à Cologno (RFA), Ilyas Kaya, un travailleur turc de 40 ans, est retrouvé assassiné chez lui.

16.2, à Winterslag (Belgique), un mineur turc, Celal Tosun, est forcé de reprendre le travail par le médecin-conseil malgré le fait qu'il est toujours malade. Il devait d'ailleurs décéder sur le lieu de travail. Il était père d'une famille de six personnes.

6.3, à Enschede (Hollande), un travailleur turc, Necdet Emzikli, maire et père de cinq enfants, est tué

par des inconnus qui l'ont d'abord battu, avant de l'écraser sous une voiture.

8.3, à Bruxelles, un travailleur turc de 42 ans, Abdil Simsek est retrouvé poignardé chez lui. Il se trouvait en Belgique depuis 1974 et avait été obligé de renvoyer sa famille en Turquie à cause du chômage.

9.3, à Krefeld (RFA), deux Turcs, Sevim Kiliç et Mehmet Cetin ont été battus par des policiers parce qu'ils s'étaient opposés à la tentative de ces derniers d'emmener leurs enfants au commissariat de police. Grièvement les deux Turcs ont été hospitalisés.

10.3, à Bad Tölz (RFA), un Turc nommé Hianefi Yavuz, marié et père d'un enfant, est retrouvé mort. Il aurait été étranglé par des inconnus.

16.3, à Albertslund (Danemark), un travailleur turc, Ali Akin est agressé par quatre jeunes Danois. Les agresseurs saccagent tout chez lui, mais la police les remet en liberté.

18.3, à Lorch (RFA), un Turc de 24 ans, Kemal Semiz est retrouvé mort, la tête écrasée.

19.3, à Gorinchem (Hollande), Ruhi Cetin, président d'un club sportif turc, est retrouvé blessé. Il est décédé à l'hôpital.

25.3, à Bielefeld (RFA), une femme turque de 19 ans, candidate au statut de réfugié politique est retrouvée morte chez elle. Elle avait été poignardée.

26.3, à Hambourg (RFA), le logement d'un travailleur turc, Mustafa K., est mitraillé par des inconnus.

26.3, à Châteaubriand (France), un travailleur turc Ahmet Seker, meurt sous l'effet de l'angoisse provoqué par l'assassinat de ses deux camarades dans la même ville en novembre 1984.

27.3, à Roermond (Holland), un travailleur turc de 43 ans, Kurban Kümetçi est retrouvé poignardé à mort dans une forêt. Il était père d'une famille de cinq personnes.

5.4, à Biblis-Mannheim (RFA), une famille turque est agressée chez elle par cinq Allemands. Grièvement blessés, Hüseyin Yalçın et sa femme ont été hospitalisés.

26.4, à Karlsruhe (RFA), la police des étrangers ordonne à une vieille femme turque, âgée de 76 ans, de quitter l'Allemagne, alors qu'elle séjournait chez son fils. Miyase Metin était arrivée en Allemagne en 1980 à l'invitation de son fils qui travaille depuis 14 ans dans ce pays. N'ayant aucun parent en Turquie, elle s'occupe de ses petits-fils en Allemagne. La police exige son départ sous prétexte que ses petits-fils sont déjà grands et n'ont plus besoin de soins. La revue allemande *Stern* a dénoncé l'attitude inhumaine de la police locale.

30.4, à Montbéliard (France), un restaurant turc, Istanbul Kebab, est dévasté par une explosion mystérieuse. Deux personnes, marocaine et turque, sont retrouvées mortes après l'incident.

SUICIDES DE TURCS

La détérioration des conditions de vie des immigrés et réfugiés politiques turcs entraîne très souvent des actes de suicides. Récemment:

2.2, à Istanbul, une jeune femme turque de 27 ans, Sermin Celiker, s'est suicidée en se jetant de la fenêtre du 5ème étage. Sa famille était rentrée en Turquie, mais elle n'avait pas pu s'adapter aux conditions de vie dans son pays d'origine. Son père s'était opposé à ce qu'elle retourne en RFA.

Le même jour, un travailleur immigré de 48 ans, Ilyas Kaya, qui avait quitté l'Allemagne, s'est suicidé suite à une dépression nerveuse. Il se plaignait de l'impossibilité de trouver un travail dans son pays d'origine, la Turquie.

14.2, à Berlin, une femme turque de 31 ans, Nadide Uzenli, étrangle son propre fils de 2 ans suite à une dépression nerveuse et tente ensuite de se suicider en prenant une surdose de médicament.

23.2, à Balıkesir (Turquie), un travailleur immigré, Ahmet Durmaz tente de se suicider en se jetant par la fenêtre du 4ème étage. Il avait fait le retour après avoir travaillé pendant 13 ans en Allemagne, mais il n'avait pas pu trouver de travail dans son pays d'origine.

14.3, à Braunschweig (RFA), une femme turque, Selçuk Sevinç, de 29 ans, s'immole par le feu suite au rejet de sa demande du statut de réfugié politique en Allemagne.

4.4, à Hambourg (RFA), une femme turque de 41 ans se suicide suite à une dépression nerveuse.

6.4, à Bremen (RFA), un jeune Turc de 19 ans, Ahmet Oztürk, se suicide par pendaison suite à l'échec de toutes ses démarches pour trouver du travail.

13.4, à Bochum, un candidat turc au statut de réfugié politique âgé de 22 ans, a été retrouvé mort chez lui. Il attendait le résultat de sa demande d'asile en suspens depuis quatre ans.

17.4, à Hambourg (RFA), Ismail Patan, père de 5 enfants, s'est suicidé par pendaison en prison suite à une dépression nerveuse.

21.4, à Melsungen (RFA), une femme turque, Fatma Tuncer se suicide suite à une dépression nerveuse. Bouleversé par cet incident, son mari, Selman Tuncer, décède d'une crise cardiaque.